

SEANCE du 08 Mars 2011

L'an deux mil onze, le huit du mois de mars à 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur GUIBET Jean-Noël, Maire.

Conseillers présents : Mme BEAUFILS Denise, 1^{er} Adjoint,
M. LANDEAU Gérard, 2^{ème} Adjoint,
MMmes LE BARON Nicole & TAILPIED Bénédicte.
MM. RIBOT Jean-Louis, KOUIDER Léon, CORNIERES Franck, RIOU Philippe et LEGOUPIL Eric.

Absents excusés : M. LEROYER Stéphane, absent, a donné pouvoir à Philippe RIOU.

Lecture est faite du procès verbal de la séance précédente, lequel est approuvé à l'unanimité des membres présents et signé.

1. ALIENATION TERRAIN COMMUNAL

(DCM 2011-03-01 modifiée par DCM 2011-03-06)

Pouvoir de M. LEROYER non utilisé pour ce sujet

Considérant la demande formulée, par courrier du 28/02/2011, par M. & Mme LEROYER Stéphane souhaitant acquérir la partie du terrain communal situé le long des parcelles D 67 et D 66,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal accepte l'aliénation d'une partie de la place située chemin de l'église de Hérils. La surface retenue est de l'ordre de 70 à 80 m², à confirmer par géomètre.

La limite de cette nouvelle parcelle devra être en retrait de 3,50 m par rapport à la bordure du chemin.

La vente pourra s'effectuer de gré à gré.

Le bornage et les frais de vente et d'enregistrement seront à la charge de l'acquéreur.

L'acquéreur devra réaliser une clôture « grillage torsadé » de 1,20 m.

Le prix pour la surface totale est fixé à 500.00 €.

La commune a obligation de prévenir les propriétaires des parcelles voisines par RAR.
Cette vente ne donne pas lieu à enquête publique.

2. BILAN de la COMMUNAUTE DE COMMUNES

Le Maire et M. RIBOT, délégué au tourisme, relatent succinctement la présentation réalisée par PROTOURISME lors de la séance du Conseil communautaire du 28 février dernier.

Concernant la compétence VOIRIE, les travaux de broyage débuteront début mai et un deuxième passage aura lieu mi-juillet mi-août.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la convention relative à la mise à disposition de service dans le cadre de la compétence voirie communautaire est arrivée à son terme à la date du 31/12/2010.

La signature d'un avenant n° 3 s'avère donc nécessaire afin de proroger la dite convention jusqu'au 31 décembre 2011.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer l'avenant n° 3 à la convention précitée (DCM 2011-03-02).

Les petits travaux d'investissement dans les écoles seront décidés lors de la prochaine commission scolaire, courant avril.

Concernant l'assainissement, une réunion publique a eu lieu à Trévières le 07 février dernier, afin de présenter les nouvelles dispositions concernant les habitations proches d'un cours d'eau.

3. DEMANDE DETR (DCM 2011-03-03)

Considérant le mauvais état du chemin du Pont-Fâtu, du chemin du Carel ainsi que du chemin du Cachiau,

Le Maire et le Conseil Municipal décident de faire procéder à des travaux de scarification grattage et reprofilage avec apport de GNT, revêtement gravillonné bicouche plus fourniture et mise en œuvre d'enrobé 0/10 noir pour le Cachiau.

Le Conseil Municipal charge le Maire de présenter une demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour l'année 2011.

Le Conseil Municipal adopte les modalités de financement suivantes :

- Coût estimatif des travaux : 7 262.50 € HT soit 8 686.95 € TTC

Ces travaux seront inscrits au BP 2011, en section Investissement.

- Subvention DETR : 1 815.63 € (soit 25 % du montant HT)
- Autofinancement : 5 446.87 € HT soit 6 870.32 € TTC.

4. QUESTIONS DIVERSES

Le Maire fait un point sur les subventions d'investissement :

- 5 000.00 € pour la rénovation de la toiture de l'église, au titre de la réserve parlementaire du Sénateur Jean-Léonce DUPONT.
- 21 102.00 € pour la restauration de la toiture de l'église, au titre de la politique du département pour la restauration de monuments et objets publics inscrits à l'inventaire du patrimoine départemental.
- DETR : le dossier de subvention doit être déposé pour le 18 courant.
- Demande de subvention pour la réfection de l'électricité de l'église au titre de la réserve parlementaire de Jean-Marc LEFRANC : le dossier est en cours.

- Subvention pour la rénovation des statues de l'église : montant accordé 5 800.00 €.

Finances (DCM 2011-03-04) :

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

AUTORISE le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif de l'exercice 2011, ou au plus tard le 30 avril 2011, dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2010.

Le Conseil Municipal envisage d'effectuer quelques travaux d'entretien à la salle de squash (peinture, plomberie, sanitaires, ...) et charge le Maire de faire établir des devis.

PVR (DCM 2011-03-05) :

Considérant la DCM en date du 26/07/2008,

Considérant les projets d'urbanisation situés au chemin de la Plate Voye,

Le Maire présente un devis ERDF d'un montant de 3 881.85 € HT, soit 4 642.69 € TTC.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'instaurer un coefficient PVR de 0.70 €/m² pour les 4 parcelles concernées (A 542-543, A 544, A 466-468 et A 469) représentant une surface totale de 5 407 m².